

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze et le trois avril à 20 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BACIAK, Maire.

Présents : Mrs BACIAK François, LAINE Henri, BAYON Robert, Mme BRAMANT Jacqueline, Mrs DELORME Vincent, PERRIN Patrice, FAYARD René, Mmes ROBILLARD Marinette, DUPUIS Fabienne, FUET Nicole, Mrs DEAN Peter, DAUVILLAIRE Olivier, Mme TRIVINO Élisabeth.

Absent(s) excusé(s) : M. BLANCHARD Jacques ayant donné pouvoir à Mme ROBILLARD Marinette
Mme JONINON-DESVIGNES Karine ayant donné pouvoir à M. BACIAK François

Absent(s) : -

Secrétaire de séance : M. FAYARD René

Le compte rendu de la précédente séance est adopté sans observation.

BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal prend connaissance du Budget Primitif 2015 préparé par la Commission des Finances et présenté par le Maire, l'approuve à l'unanimité et l'arrête ainsi qu'il suit :

Budget Général

Fonctionnement : équilibré en dépenses et recettes à 616 137 €

Investissement : équilibré en dépenses et recettes à 442 091 €

Budget assainissement

Exploitation : équilibré en dépenses et recettes à 97 514 €

Investissement : équilibré en dépenses et recettes à 54 904 €

Budget C.C.A.S.

Fonctionnement : équilibré en dépenses et recettes à 4 000 €

Budget Atelier Relais

Fonctionnement : équilibré en dépenses et recettes à 1 359 €

Investissement : équilibré en dépenses et recettes à 14 755,34 €

Budget Lotissement

Fonctionnement : équilibré en dépenses et recettes à 106 582 €

Investissement : équilibré en dépenses et recettes à 193 755 €

Budget Lotissement « Les Croix »

Fonctionnement : équilibré en dépenses et recettes à 89 132 €

Investissement : équilibré en dépenses et recettes à 178 264 €

MODIFICATION DES STATUTS DU SPANC DU BRIONNAIS

Le Maire informe le Conseil Municipal que la SPANC du Brionnais a sollicité la modification de ses statuts afin de pouvoir prétendre à l'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif, entrant dans les critères retenus.

Lors de l'assemblée générale en date du 03 mars 2015, le Comité Syndical du Spanc du Brionnais a approuvé le changement des statuts du Spanc du Brionnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 1 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS :

. DECIDE d'approuver la modification des statuts du Spanc du Brionnais afin de pouvoir prétendre aux aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne concernant la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif.

. SOLLICITE de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire la prise de l'arrêté correspondant.

ASSOCIATION « PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE » CHARTRE QUALITE

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de l'expertise motivant la décision de la Commission Qualité de confirmation du classement de la commune parmi *Les Plus Beaux Villages de France*, assorti toutefois de très fortes réserves,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal charge le Maire de signer la Charte Qualité officialisant le renouvellement de ce classement en même temps que l'engagement de la commune à œuvrer à la levée progressive des réserves qui y sont mentionnées.

RENOVATION THERMIQUE DU GROUPE SCOLAIRE Mission de Maîtrise d'œuvre

Suite à l'examen des candidatures et après l'audition de 3 cabinets d'architectes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

. Retient l'agence SETAN Architecte de Paray-le-Monial

. Charge le Maire de signer le marché correspondant

QUESTIONS DIVERSES

Avancement des travaux en cours :

Église : remise en place des dalles après passage des câbles électriques dans les fourreaux.

Rénovation thermique groupe scolaire : le cabinet SETAN architecte doit nous présenter un projet.

Lavoir des Croix : la seconde moitié de la toiture sera prochainement rénovée.

Cloche Église : Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise BODET pour le remplacement du battant de la cloche 2 de l'Église (Coût : 1 519,20 € ttc).

Adhésion CEP (Centre international d'Etudes des Patrimoines culturels du Charolais-Brionnais) : le Conseil Municipal accepte de reconduire pour 2015 l'adhésion de la commune (cotisation annuelle : 25 €).

Saleuse : Le Conseil Municipal décide la remise en état de la saleuse (grenailage – peinture).

Réforme des rythmes scolaires : Le Conseil Municipal accepte le recrutement d'intervenants pour assurer des activités périscolaires de bonne qualité, pour l'année scolaire 2015/2016.

Il est fait part :

. Du rapport d'expertise de la *Commission Qualité de l'Association des Plus Beaux Villages de France*. Les commissions communales concernées par les différentes prescriptions se réuniront prochainement pour établir un programme des actions envisageables.

En outre, une réunion publique d'information sera organisée en septembre prochain pour impliquer les Semurois.

. Du courrier de l'inspection académique de Saône-et-Loire concernant l'avenir de l'école.

Le Conseil Municipal souhaite qu'une réunion soit organisée avec Monsieur l'Inspecteur Départemental de la circonscription de Charolles, et les membres du Conseil Municipal.

. De la réalisation de relevés et d'audits de chambres France Télécom dans le cadre du projet de montée en débit du Conseil Général de la Saône-et-Loire.

. Du projet de réfection d'enduit sur la route départementale n°9, entre fin juin et fin juillet 2015.

. De la réalisation de l'égouttage par les riverains du chemin rural de Montmegin.

. Du compte-rendu de la réunion du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) par Patrice PERRIN.